



Pret de 2000e - jamais remboursé...

Par **Alex_MTL**, le **24/05/2011** à **18:55**

Bonjour,

Il y a 2 ans 1/2 j'ai prêté 2000E à mon cousin, à qui j'avais entièrement confiance à l'époque. Je n'ai pas de preuve pour les premiers 1300 euros (payés cash), mais les 700 suivants ont été payés par virement bancaire.

Après d'éternelles relances et reports du remboursement, j'en déduis qu'il ne va pas me rembourser. J'ai aussi déménagé à Montréal entre temps, ce qui rend les choses plus difficiles.

J'ai des messages sms, email et facebook qui pourraient servir comme preuve (?).

Quelles sont les meilleures options dans ma position ?

Est-ce que le recours à un avocat est envisageable ? Si oui, est-ce qu'il sera tenu de rembourser les frais d'avocats également ?

Si non, est-ce que je peux le coincer sur autre chose ? Comme la déclaration aux impôts ou autre chose...

C'est une petite somme certes, mais au delà du fait que j'en ai besoin il y a aussi le fait qu'il ait trahi ma confiance et je ne veux pas qu'il s'en sorte aussi simplement...

Merci,

Alexandre

Par **mimi493**, le **24/05/2011** à **19:10**

Vous n'avez pas de reconnaissance de dettes déjà. Vous n'avez que le virement de 700 euros, qui n'est qu'un commencement de preuves (les mails, SMS etc. ne sont pas recevables sauf s'ils sont signés numériquement)

Vous pouvez tenter la LRAR de mise en demeure de rembourser les 2000 euros, qu'à défaut vous saisirez la justice.

Desfois on a de la chance avec un idiot en face qui répond par une lettre avouant qu'il doit l'argent

Par **mimi493**, le **24/05/2011** à **21:54**

ça va vous couter plus cher que la dette et sans aucune garantie de revoir votre argent, encore moins d'être sur que le jugement vous remboursera en sus de votre frais d'avocat. Vous savez, manifestement, écrire en français, pourquoi vouloir faire rédiger par un avocat ?

Par **Alex_MTL**, le **24/05/2011** à **22:28**

Oops, j'ai supprimé mon message précédent par erreur.

Effectivement, un avocat peut coûter cher, je vais continuer à me renseigner là dessus. Mais pour être honnête, si l'avocat me coûte 2000E et qu'il m'obtient le remboursement, je serais content même si je n'ai rien gagné dans l'histoire.

Le fait de faire rédiger la lettre par un avocat permet de lui montrer que je ne bluffe pas, car si je l'écris moi même il risque de penser ça... Et il aurait pas forcément tort...

Après encore une fois moi j'y connais rien (du tout) en droit, donc je me fais peut être du souci pour rien.

Etant donné que j'habite à Montréal, il faudrait que je scanne la lettre signée et que je demande à mes parents de l'envoyer pour moi. De plus je n'ai pas son adresse (il a déménagé entre temps), seulement celle de son père. Est-ce que ça peut poser problème ?